

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1332-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1332 AUTORISANT LE JEU LIBRE SUR LES CHEMINS PUBLICS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MASCOUCHE AFIN D'AJOUTER LA RUE CHARTRES À LA LISTE DES CHEMINS PUBLICS VISÉS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet a été déposé lors de la tenue de la séance du conseil du 7 juillet 2025;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'annexe A est modifié par :

- L'ajout de la mention « Chartres, rue de: ». «

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Guillaume Tremblay, maire

---

M<sup>e</sup> Sandra De Cicco, greffière et directrice  
des services juridiques

Avis de motion et dépôt du projet : 250707-xx / 7 juillet 2025

Adoption du règlement : 250826-xx / 26 août 2025

Entrée en vigueur :